

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

En exercice	27
Présents	22
Votants	18
Quorum	14

L'an deux mille vingt quatre

Le : 25 juillet

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SOULIER, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 juillet 2024

PRESENTS Christian SOULIER, Annie OSTARD, Maryse RODRIGUEZ, Jean-Paul FERRE, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Alain MAISSE, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Nathalie FERNANDEZ, Nathalie CHARLES, Cyril RONZE, Sébastien OLIVIER, Angelo MANIERI, Marine TOINON, Charlélie ARNAUD, Martine MEILLIER, André GACHET, Michel VALERY, Christophe CAVE, Sébastien DE ARAUJO, Marjorie COMBE.

ABSENTS : Gérard DI FRUSCIA, Pierre MARCOUX, Françoise BUSALLI, Cyrille GENEVRIER, Marie-Laure JACQUEMOND.

POUVOIRS : Gérard DI FRUSCIA à Christian SOULIER, Pierre MARCOUX à Annie OSTARD, Françoise BUSALLI à Véronique GENEVRIER, Cyrille GENEVRIER à Sébastien OLIVIER, Marie-Laure JACQUEMOND à Michel VALERY.

SECRETARE : Yvette VERNIERE.

Délibération n°2024_07_03

OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNEE 2024.

Vu l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2311-7 du Code général des collectivités territoriales clarifiant les règles de versement des subventions par les communes et précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget,

Considérant l'examen des demandes de subvention présentées par les associations,

Considérant que les activités conduites par les associations demandeuses sont d'intérêt communal,

Considérant la présence au sein du conseil municipal de membres de bureaux d'associations qui sont : M. Pierre MARCOUX (basket), Mme

Maryse RODRIGUEZ (Amandiers), Mme Yvette VERNIERE (Comité des fêtes), Mme Nathalie FERNANDEZ (Comité des fêtes), M. Jean-Paul Ferré (Billard), Charlélie ARNAUD (Charlélie aime la vie), M. André GACHET (pour une proximité avec certaines associations), Mme Martine Meillier (Tennis), Mme Marjorie COMBE (Les Yeux du Cœur)

Considérant qu'il a été décidé à l'unanimité de voter l'attribution de ces subventions par délibération globale,

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité (15 voix pour et 3 abstentions, M. Pierre MARCOUX, Mme Maryse RODRIGUEZ, Mme Yvette VERNIERE, Mme Nathalie FERNANDEZ, M. Jean-Paul FERRE, M. Charlélie ARNAUD, M. André GACHET, Mme Martine MEILLIER et Mme Marjorie COMBE, ne prenant pas part au vote) :

- **approuve le versement des subventions de fonctionnement et exceptionnelles suivant document annexé à la présente délibération,**
- **dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024, section de fonctionnement, chapitre 65, article 65748,**
- **autorise le maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives au versement de ces subventions.**

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 27 juillet 2024
Christian SOULIER, Maire



Le Secrétaire de séance,
Yvette VERNIERE



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le :
Publié ou Notifié
le :